

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA
SAVOIE

Nombre de
conseillers : 51
En exercice : 51
Présents : 28
Votants : 36
Pour 36
Contre /
Abstention /

Date de convocation:
31/12/2019
Date d'affichage :
13/01/2020

L'an deux mille vingt
Le 6 janvier à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.

Etaient présents :

M. Jean-Luc BOCH, maire,

MM. FAVRE Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

M. MEREL Patrice, 1^{er} adjoint, Mme GROETZINGER Marie-Suzanne, 2^e adjointe, M. BUTHOD GARCON Freddy, 3^e adjoint, Mme GENSAC Véronique, 4^e adjointe, M. POUSSIN Roger, 5^e adjoint, M. HANRARD Bernard, 7^e adjoint, M. MONTILLET Gérard, 9^e adjoint, Mme BUTHOD Maryse, 10^e adjointe,

Mmes ASTIER Fabienne, BERARD Patricia, EMPRIN Sylvie, LIZEROUX Marion, MICHELAS Corine, MONTMAYEUR Myriam, conseillères municipales

MM. ALLAMAND René, ANXIONNAZ Didier, BOUZON Charles, BROCHE Richard, LUISET René, OUGIER Pierre, OUGIER- SIMONIN Joël, PELLICIER Guy, RICHERMOZ Roland, USANNAZ Bernard, conseillers municipaux

Excusés :

Mmes CHARRIERE Christiane (pouvoir à MONTILLET Gérard), BERTRAND Chantal (pouvoir à PELLICIER Guy), FAGGIANELLI Evelyne (pouvoir à OUGIER Pierre), FERRARI Valérie (pouvoir à POUSSIN Roger), HOEN Martine (pouvoir à RENAUD Daniel)

MM. CLEYRAT Christian (pouvoir à HANRARD Bernard), KOUMANOV Stefan (pouvoir à BERARD Patricia), SERVAJEAN Daniel (pouvoir à BUTHOD-GARCON Freddy)

Absents :

Mmes GIROD GEDDA Isabelle, MARCHAND MAILLET Patricia

MM. ALLAIN Yann, ASTIER Laurent, BLANCHET Jean-Luc, BORNAND Jérémy, COLLOMB Pascal, DANCRE Francis, GIROND Emmanuel, MORIN Sébastien, OLLINET Alain, OUGIER Raphaël, SILVESTRE Marcel, TARDY Lionel, TRESALLET Anthony

Formant la majorité des membres en exercice

M. René LUISET est élu secrétaire de séance

Délibération n°2020-035

Objet : Procédure d'appel à projets en vue de l'urbanisation en hébergement touristique aux Coches -parcelles 038 AB 144p et 145p-commune déléguée de Bellentre

Monsieur le maire rappelle la délibération n°2019-207 du 01 juillet 2019 relative au lancement de l'appel à projets en vue de l'urbanisation en hébergement touristique aux Coches -parcelles 038 AB 144p et 145p sur la commune déléguée de Bellentre.

L'appel à projet est infructueux, il convient de le relancer en proposant le terrain à la vente et non une mise à bail.

Ce secteur stratégique en terme d'aménagement bénéficie d'atouts majeurs, vue exceptionnelle, accès aux pistes de ski, enneigement, accès etc...

Il convient donc de relancer un appel à projets sur une emprise foncière sur les parcelles cadastrées 038 AB 144p et 145p d'une superficie d'environ 2 500m². Ce secteur est classé en zone UDCz et UT2dz au Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Bellentre.

Un avis d'appel à projets sera publié.

Outre les garanties sur les candidats, les critères principaux de l'appel à projets sont :

- Prix d'acquisition proposé
- Destination touristique

- Mode de gestion proposé favorisant la commercialisation à long terme du bâtiment
- Critères : 3* atout France
- Qualité architecturale-prise en compte de l'environnement/performance énergétique

Il est précisé que l'offre de prix devra être validée par les services de France Domaine. En conséquence elle devra être cohérente et en rapport avec le prix du marché.

Un projet de promesse de vente et la convention d'aménagement « loi montagne » sera adressé aux candidats. Les conditions d'établissement, de remise des candidatures et des offres seront détaillées au sein d'un règlement de consultation/programme.

Aucune indemnité ne sera octroyée aux candidats concernant l'élaboration de leur dossier de candidature.

Il est précisé que la Commission d'Urbanisme de la commune déléguée de Bellentre a émis un avis favorable concernant le principe d'appel à projets, lors de sa réunion en date du 19 décembre 2019.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU la délibération n°2019-207 du Conseil municipal du 01 juillet 2019 relative au lancement de l'appel à projets en vue de l'urbanisation en hébergement touristique aux Coches -parcelles 038 AB 144p et 145p sur la commune déléguée de Bellentre ;

VU l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme émis lors de sa réunion en date 19 décembre 2019.

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le principe de l'appel à projets pour la mise en vente d'une partie des parcelles cadastrées 038 section Ab n°144 et n° 145, tel que défini aux termes de la présente délibération,
- **AUTORISE** le maire à lancer et conduire la procédure d'appel à projets conformément au règlement de consultation.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :

Le maire

Jean-Luc BOCH

